Votre dossier

Prise de contact

Se rapprocher de l'Agglo Seine-Eure pour vérifier l'éligibilité de votre projet.

Montage

Se fera avec le soutien des chambres consulaires
(CCI Portes de Normandie
et CMA de l'Eure).

Pièces à fournir

- Dossier demande de subvention complété et signé
- Devis détaillés des investissements envisagés
- Copie de l'inscription au registre du commerce et des sociétés et/ou au répertoire des métiers (extrait Kbis)
- Copie des 3 derniers bilans comptables de l'entreprise et/ou budget prévisionnel sur 3 ans
- Copie du bail commercial 3/6/9
- Copie des statuts (si société)
- Copie de l'accord de banque (si le projet est financé par un emprunt bancaire)
- RIB de l'entreprise
- Photos de l'entreprise avant travaux et simulation après travaux
- Copie de la demande de déclaration préalable de travaux, autorisation de travaux ou récépissé
- Copie de la demande d'autorisation préalable de publicité-enseigne, autorisation de travaux ou récépissé
- Copie de la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP*, autorisation de travaux ou récépissé

*établissement recevant du public

Dépôt

La date de dépôt de votre dossier dépend de votre réactivité à nous fournir l'ensemble des pièces demandées. Un accusé réception vous sera remis à réception de votre projet.

Important !

Votre dossier ne pourra pas être pris en compte si les travaux sont engagés avant l'accusé réception de votre dossier complet.

Instruction

Votre dossier sera présenté et défendu en comité de pilotage qui statuera sur l'attribution de la subvention et son montant. Une notification d'attribution de subvention, ou de non-attribution vous sera alors adressée.
Si l'avis est favorable, une convention fixant les modalités d'attribution de la subvention vous sera envoyée pour co-signature avec l'Agglomération Seine-Eure.

Versement de la subvention

Vous devrez fournir à l'Agglomération l'ensemble de vos factures acquittées. Une visite de constat sera ensuite organisée pour constater les travaux. Cette dernière étape déclenchera le paiement de la subvention (100 % à l'issue de la visite de constat).

Contact

Direction de l'économie,
de l'emploi et de la formation
Sophie Ducardonnet
Chargée du commerce
sophie.ducardonnet@seine-eure.com
02 32 50 89 57

Agglo Seine-Eure
1, Place Thorel
CS 10514
27405 Louviers
www.agglo-seine-eure.com

Avec la participation financière de :

© Imprimé par IRS, ZA, 530 Rue de Bourgtheroulde, 27670 Bosc Roger en Roumois - Agglo Seine-Eure, Louviers - 02/20 - SIRET n° 200 089 45600012 - Ne pas jeter sur la voie publique

seine-eure agglo

Rénovez, modernisez, embellissez votre commerce !

Dispositif d'aides avantageux
pour redynamiser et favoriser
l'attractivité des centres villes

Louviers / Val-de-Reuil
Opération Urbaine Collective, 2e tranche

Redynamiser et favoriser
l'attractivité des centres-villes

Qui peut en bénéficier ?

- Toute entreprise installée sur le périmètre des communes de Louviers et Val-de-Reuil et réalisant un chiffre d'affaires (HT) annuel inférieur à 1 M€
- Les entreprises artisanales, commerciales et de services inscrites au répertoire des métiers et/ou du commerce
- Les commerces de moins de 300 m²
- Les créateurs d'entreprises, les franchisés (indépendants), les micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs) et les repreneurs
- Les cafés, de même que les restaurants lorsque leurs prestations s'adressent majoritairement à la population locale et que leurs exploitants exercent, en sus, une activité commerciale complémentaire dans leur établissement

Sont exclus : les pharmacies et les professions libérales, les grossistes et les succursales, les banques, les assurances, les auto-écoles ainsi que les activités liées au tourisme, les campings, les hôtels restaurants, les restaurants gastronomiques,...

Les aides ne sont pas cumulables entre elles, hormis l'aide à la modernisation du point de vente et l'aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Pour un projet d'investissement cumulant ces deux aides, la subvention est plafonnée à 16 400 €.

Si vous avez bénéficié d'une aide OUC en tranche 1 du dispositif, **le délai de carence entre les deux opérations est de 2 ans**.

Quel type d'aides ?

4 aides sont disponibles pour financer des travaux de rénovation, de modernisation, d'embellissement et de mise en accessibilité de votre commerce.

1 Aide à la modernisation du point de vente

Dépenses éligibles : devantures commerciales, vitrines, éclairage, enseignes, travaux d'aménagements intérieurs, mise aux normes, ...

Aide : jusqu'à 42 %*, soit une aide plafonnée à 8 400 €.

* Le montant des dépenses subventionnables éligibles doit être compris entre 2 500 € et 20 000 € HT.

Concernant **les commerces de Louviers**, tout projet de réfection de votre devanture commerciale, doit être réalisé avec l'appui de la charte d'enseignes et de façades mise en place sur la Ville de Louviers.

Dépliant disponible auprès de la direction de l'économie, de l'emploi et de la formation de l'Agglo Seine-Eure, au 02 32 50 89 57.

2 Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)

Dépenses éligibles : rampe d'accès pérenne ou amovible, plan incliné, pose de portes automatiques, sanitaires PMR, comptoir de caisse aux normes PMR, ...

Aide : jusqu'à 80 %*, soit une aide plafonnée à 8 000 €.

* Le montant des dépenses subventionnables éligibles doit être compris entre 2 500 € et 10 000 € HT.

3 Aide à l'innovation (développement de l'outil de production)

Dépenses éligibles : achat et mise en place d'un nouveau logiciel, matériel technique, machine, ...

Aide : jusqu'à 35 %**, soit une aide plafonnée à 10 500 €.

** Le montant des dépenses subventionnables éligibles doit être compris entre 2 500 € et 30 000 € HT.

4 Aide à l'aménagement intérieur des entreprises situées en zone artisanale

Dépenses éligibles : aménagement intérieur et extérieur, équipements professionnels, ...

Aide : jusqu'à 25,66 %***, soit une aide plafonnée à 12 830 €.

*** Le montant des dépenses subventionnables éligibles doit être compris entre 2 500 € et 50 000 € HT.